

L'UNION EUROPÉENNE AU CŒUR DES TERRITOIRES : LES PERSPECTIVES POUR L'APRÈS 2020

SÉMINAIRE NATIONAL DES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT

Le 28 novembre 2017, à Marseille

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION TERRITORIALE VUE DE FRANCE : OBJECTIF 2020 !

En mai 2018, la Commission européenne fera part de ses propositions de cadrage en matière de fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour l'après 2020. En amont, elle a lancé une consultation publique sur l'avenir de la politique de cohésion.

Le 28 novembre 2017 à Marseille, le séminaire national des Fonds européens structurels d'investissement¹, a été organisé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et Régions de France pour dresser le bilan et les perspectives de la politique de cohésion structurelle.

„**La France doit s'exprimer d'une voix unique devant la Commission pour défendre cette politique de cohésion : il s'agit d'un devoir envers les citoyens.** »

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires

Rassemblant plus de 400 personnes – représentants de la Commission européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations d'élus, des acteurs socio-économiques et des membres de la société civile –, ce séminaire participait justement à forger cette voix française. Laquelle sera *in fine* le fruit d'un dialogue franc et constructif entre l'Etat et les Régions, a déclaré Jacques Mézard.

„**Aujourd'hui en Provence Alpes-Côte d'Azur, l'apport de l'Europe est comme notre «treizième mois», car nous savons que l'Europe sert si l'on sait s'en servir. L'enjeu est donc crucial.** »

Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Président de la commission Europe de Régions de France

Renaud Muselier,
Président de la
Région Provence-
Alpes-Côte d'Azur,
Président de la
commission Europe
de Régions de
France.

Jacques Mézard,
Ministre de la
cohésion des
territoires.



LES CHIFFRES

FESI 2014-2020 : quelques chiffres clefs

EN FRANCE :

>>> Enveloppe totale : 27,5 milliards d'euros

>>> Programmé à mi-parcours :

- 100 000 projets programmés
- 15 milliards d'euros investis, dont 7,7 milliards d'euros de fonds européens
- Au 30 juin 2017, le taux de programmation des FESI est de 29 % :
26 % du Fonds européen de développement régional (FEDER) /
39 % du Fonds social européen (FSE) / 105 % de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) / 22 % du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) / 11 % du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

EN EUROPE :

>>> Enveloppe de la politique de cohésion pour l'Union européenne (FEDER, FSE, Fonds de Cohésion) :

- 351,8 milliards d'euros (32,5 % du budget de l'UE pour la période 2014-2020), auxquels s'ajoutent :
 - 100 milliard d'euros du FEADER
 - 6,4 milliards d'euros du FEAMP



1- Un séminaire national inter-fonds de ce type est organisé tous les deux ans. Entre-temps, la mise en œuvre des fonds européens structurels d'investissement (FESI) en France est également débattue lors des réunions de l'Instance nationale de concertation partenariale de l'accord de partenariat (INCOPAP).



« LES BELLES HISTOIRES DE L'EUROPE DANS LES TERRITOIRES »

Récoltées par le CGET, 60 belles histoires illustrant des projets financés grâce à des fonds européens ont été présentées en mars 2017, à l'occasion des 60 ans du Traité de Rome. Outil de communication s'adressant aux citoyens comme aux élus, cette exposition était d'ailleurs présentée au Parlement européen de Strasbourg avant d'arriver à Marseille pour le séminaire. Elle figure parmi les outils du CGET permettant de communiquer de façon concrète sur l'Europe.

Traduction tangible de l'intervention de l'Europe auprès des citoyens, la politique de cohésion doit être plus visible. Elle s'adresse à tous les citoyens, toutes les régions : nous devons le faire savoir !

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires

Durant le séminaire, quatre de ces belles histoires étaient narrées par les porteurs de projet, dont :

Massileo : un réseau d'énergies renouvelables, financé par le FEDER

Recourir à l'énergie thermique de l'eau de mer pour alimenter des bâtiments d'un quartier marseillais en chaleur et en froid : tel est le principe de Massileo, un réseau d'énergie renouvelable intelligent conçu par Optimal Solutions, une filiale de Dalkia, dont les pompes à chaleur, situées sous les bâtiments, sont reliées à une station de récupération de calories d'eau de mer installée sur le port de la ville. Ainsi, les habitants de l'écoquartier Smartseille (385 logements) bénéficient à 75 % d'une énergie locale et renouvelable (et payent pour un T3 450 à 500 euros de chauffage et d'eau chaude par an). Inauguré en octobre 2017, le réseau devrait à terme bénéficier à une zone urbaine plus vaste que ce quartier (jusqu'à 500 000 m²). « Sans le FEDER et l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME), ce programme n'aurait jamais pu voir le jour », témoigne Pascal Peres, directeur de développement chez EDF.

>> **Coût de l'investissement pour le quartier Smartseille :** 10 millions d'euros, dont 941 000 euros apportés par la Région via le FEDER.

Couleurs paysannes : « locavore » grâce au FEADER

Des produits biologiques d'une soixantaine d'exploitants agricoles regroupés au sein de la coopérative « Le Goût d'ici » – des produits maraîchers à la bière en passant par les cosmétiques – sont proposés dans le magasin Couleurs Paysannes situé près d'Aix-en-Provence (Venelles). Alors que les exploitations agricoles concernées emploient 200 personnes, 11 postes ont été créés dans le magasin, qui accueille 1 300 clients par semaine.

>> **Coût du projet :** 360 485 d'euros, dont 21 % du FEADER.



Retrouvez l'exposition « 60 belles histoires », réalisée par le CGET sur Youtube

POUR UNE POLITIQUE POUR ET PAR LES TERRITOIRES : LE PLAIDOYER DE LA FRANCE

« J'en appelle à la mobilisation générale des territoires pour sauver les fonds européens », a annoncé Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la commission Europe et contractualisation de Régions de France, en ouverture du séminaire. « L'Europe de proximité est la seule qui marche. La politique de cohésion est vitale pour toutes les régions européennes », a-t-il fait valoir.

Nous ne désirons pas que la politique de cohésion devienne la variable d'ajustement de la politique européenne. »

Renaud Muselier, Président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Président de la commission Europe de Régions de France



Pour une politique de cohésion porteuse de sens...

Alors que le risque de fragmentation régionale s'accroît, le ministre Jacques Mézard préconise une politique européenne de cohésion des territoires forte « renouvelée, plus simple, plus efficace et qui s'exerce dans un périmètre resserré. » Cette politique doit avoir davantage de sens, en faisant « face aux défis d'un monde complexe et d'une société en constante évolution. » Elle doit s'adresser à toutes les régions, sans exception : « les grands défis de notre temps (changement climatique et environnement, démographie, santé, sécurité...) concernent potentiellement tous les territoires ; toutes les régions doivent pouvoir s'y adapter, sans exclusion », a fait valoir le ministre. « Fût-ce de façon différenciée selon les territoires », précisait le Commissaire général à l'égalité des territoires, Jean-Benoît Albertini, qui a appuyé ce constat en clôture de séminaire (cf. dernière page de ce récit).



Cette politique suscite l'envie dans d'autres régions du monde par le message qu'elle transmet : celle d'une ambition structurante et solidaire pour toutes les régions. Je dis bien « toutes les régions » car il ne serait pas envisageable d'exclure quiconque !

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires



Pascal Peres, directeur de développement chez EDF et porteur du projet Massileo.

...plus simple...

L'ensemble des intervenants en ont convenu, l'efficacité de cette politique de cohésion passera par une simplification à tous les niveaux, du dépôt des dossiers à l'évaluation, des règles fixées par l'Union européenne à celles déterminées par les autorités de gestion.

Délégue générale de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Carine Chevrier en appelle plus précisément à la simplification des procédures de contrôle.



Si nous pouvons faire valoir que les résultats sont au rendez-vous, sans avoir à être contrôlés dans les détails mois après mois, nous serions un peu moins dans les piles de dossiers. »

Carine Chevrier, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

L'objectif de simplification est adressé à l'Union européenne, comme aux administrations françaises (Etat et Régions).

« Que nos dirigeants aillent voir ce qui se fait dans d'autres Etats membres ! », enjoignait le vice-président de LEADER France, Gérard Landemaine, depuis la salle, après avoir relevé que les Allemands renseignaient les demandes de projets LEADER sur un formulaire A4 tandis que les Français le faisaient sur le logiciel Osiris « très complexe ». « Nous avons une responsabilité sur la simplification au niveau national », a synthétisé Jacques Mézard.

La simplification passe par un cadre juridique clair, sécurisé et structuré, se sont accordés à dire les représentants de l'Etat.

...et davantage régionalisée.

Afin d'assurer une cohérence dans la gestion des fonds européens, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Président de Régions de France, en appelle à une « autorité pleine et entière des Régions sur l'ensemble des fonds structurels européens. » Soit que les Régions aient à leur charge la gestion, la certification et le paiement de la totalité des FESI.

Si les droits du travail ou de la fiscalité doivent être du ressort de l'Etat, la connaissance qu'ont les Régions du territoire les amènent à être des acteurs plus efficaces de la vie économique. »

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Président de Régions de France



Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Président de Régions de France, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires et Marc Lemaître, directeur de la DG politique régionale et urbaine à la Commission.

LES CHIFFRES

Qui gère les fonds européens ?

Depuis 2014, le FEDER et le FEADER sont gérés en France en majorité par les conseils régionaux – bien que quelques préfectures, comme celles de Mayotte et de Guadeloupe, y participent également – tandis que le FSE est cogéré par l'Etat (pour 65 %) et les Régions ; le FEAMP entièrement par l'Etat, avec des délégations de gestion aux Régions. Sur les 27,5 milliards d'euros alloués à la France via les FESI, 21 milliards d'euros sont gérés par les Régions.



FOCUS



« ILS ÉTAIENT AU SÉMINAIRE »

Pour une gestion simplifiée des fonds

« *Témoignage d'Aurélié Philippe, adjointe au délégué régional PACA de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)*

Pourriez-vous donner un exemple d'un projet de l'Inserm financé par les fonds structurels ?

Aurélié Philippe : Entièrement dédié à la recherche sur le cancer du pancréas, le projet de centre de recherche implanté à Marseille est financé par le FEDER à hauteur de 1,5 million d'euros (sur 11 millions d'euros). Ce centre rassemblera 80 chercheurs en un même espace, doté d'une plateforme technologique, et situé à côté d'un centre de prise en charge médical, l'Institut Paoli-Calmette, pour faciliter les synergies. Si le programme-cadre de recherche Horizon 2020 soutient des travaux scientifiques autour d'une thématique, le FEDER permet de cofinancer un projet d'infrastructure structurant comme celui-ci.

A propos de simplification, quelles difficultés avez-vous rencontrées dans le montage du dossier FEDER ?

A.P. : Le montage du dossier FEDER peut être très chronophage : certaines pièces nous sont demandées à plusieurs reprises par exemple. En outre, entre le moment où nous avons déposé notre dossier pour le projet susmentionné et la signature de la convention de financement, il s'est passé un an. Un laps de temps durant lequel nous devions justifier auprès des cofinanceurs pourquoi le projet n'avancé pas.

Que pensez-vous des débats du séminaire ?

A.P. : La nécessité de la simplification est un discours partagé par tous – y compris par les autorités de gestion. En outre, j'observe que toutes les Régions sont très investies sur ce sujet primordial du maintien des fonds européens.

« Un premier enjeu qui nous rassemble consiste à partager notre conviction sur l'avenir du projet européen, sur son urgente nécessité pour la cohésion des territoires et l'inclusion sociale, bien au-delà des seuls éléments financiers. »

Jean-Benoît Albertini, Commissaire général à l'égalité des territoires



POUR UNE POLITIQUE POUR ET PAR LES TERRITOIRES : LE PLAIDOYER DE LA FRANCE (suite)

Plaidoyer pour une Europe politique

Au-delà du maintien de la politique de cohésion, se pose la question d'un budget européen plus ambitieux, supérieur à 1 % du Produit Intérieur Brut (PIB) de chaque Etat membre. Pour le Président de Régions de France, Hervé Morin, « la cohésion de l'Union sur le long terme, la préservation de l'espace européen et monétaire passeront par une augmentation du budget européen » ; lequel doit être « digne du projet politique que représente l'Europe. »

Rappelant l'échéance des élections européennes de 2019, François Bonneau, président délégué de Régions de France, a invité à donner du sens politique à l'élaboration de la future programmation, en regardant au-delà des rendez-vous que représentent la présente évaluation à mi-parcours ou le lancement de la future programmation, en communiquant et en évaluant sur les investissements européens dans la durée. Selon lui, l'alliance des Régions et de l'Union européenne permet justement d'incarner cette politique communautaire, donc de faire vivre l'Europe politique.

FOCUS

« ILS ÉTAIENT AU SÉMINAIRE »

Les fonds européens : outils de crédibilité et de performance dans la conduite de projets

« *Témoignage de Sébastien Garrigues, responsable opérationnel de la Cité des métiers de Marseille et de PACA*

La Cité des métiers de Marseille et PACA, qui a vocation à orienter, sur le plan professionnel et gratuitement, tous les publics quel que soit l'âge ou le statut, bénéficie d'une enveloppe FSE pour 2016-2018 (600 000 euros). Pour quelles actions ?

Sébastien Garrigues : L'enveloppe FSE est un accélérateur d'idées innovantes pour améliorer la qualité de nos services et faire évoluer nos espaces ressources documentaires et numériques. Ces fonds nous font gagner du temps dans la mise en œuvre d'outils et solutions innovantes, pour répondre aux demandes des utilisateurs. Le programme en cours : OPERA 2M (Orientation des Publics vers l'Emploi, incluant les Acteurs Métiers et Mixité) a permis de réaliser une banque de vidéos sur des métiers en tension de notre territoire.

Le fait de bénéficier du FSE change-t-il vos habitudes de travail ?

S. G. : Ce financement permet de mobiliser autrement nos partenaires actuels, tout en essayant d'en attirer de nouveaux. En outre, nous gagnons en efficacité sur l'automatisation et la création de process. Incidemment, la montée en compétences de toute l'équipe permet de révéler plus rapidement les talents internes. Enfin, ces fonds, qui requièrent une méthodologie structurée, renforcent notre ADN sur l'amélioration continue à travers des indicateurs de suivis hautement performants ; ils ancrent auprès de tous une culture du résultat !

LA COHÉSION DE TOUS LES TERRITOIRES : LA VOIX DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Si, à ce stade des réflexions sur la programmation post-2020, la Commission européenne se met à l'écoute des Etats membres, Marc Lemaître, directeur de la DG politique régionale et urbaine à la Commission, a tracé quelques pistes pour une politique de cohésion efficace et intégrée. Elle doit, selon lui, participer à relever trois grands défis :

- **Emprunter la voie de l'innovation**
- **Lutter contre le changement climatique et asseoir la révolution énergétique**
- **Développer l'économie des ressources.**

Pour une politique de cohésion affinée

« Nous souhaitons en outre réfléchir à un rééquilibrage de la politique de cohésion pour permettre un soutien plus franc aux régions les plus en difficulté mais qui ne se situent pas nécessairement dans les pays les plus pauvres », a fait valoir Marc Lemaître, directeur de la DG politique régionale et urbaine à la Commission européenne.

« Au-delà de la situation des Etats membres, en adoptant un regard plus fin, des décrochages [économiques] de certains territoires sont visibles, y compris en France, et ils mettent en péril l'unité de l'Europe », a-t-il poursuivi. Sachant que le ratio entre les Etats membres contribuant le plus à la politique de cohésion et ceux y contribuant le moins est actuellement de 1 à 40, la Commission propose donc de réduire ces disparités, pour soutenir en priorité les régions les plus en difficulté, quelle que soit la situation de leur Etat d'appartenance.

Davantage de simplification, de coopération et de cofinancement

Outre le rééquilibrage de la politique de cohésion, le représentant de la Commission européenne a suggéré quelques autres axes d'amélioration pour la future politique de cohésion :

- simplifier la politique de cohésion, à tous les échelons, et notamment aux échelons nationaux et régionaux
- accentuer la coopération : qu'elle soit transfrontalière, dans le domaine de l'innovation, etc.
- adopter une gestion plus rigoureuse : s'il a bien conscience des difficultés de mise en œuvre de la politique de cohésion aux débuts de la programmation, Marc Lemaître fait valoir que la Commission souhaite « revenir à une gestion plus saine, plus dynamique, des moyens mis à disposition », notamment en donnant plus de poids au cofinancement national
- mettre l'accent sur les Régions ultrapériphériques (RUP).

QUEL AVENIR POUR LEADER ?

Alimentée par le FEADER à hauteur de 700 millions d'euros pour la période 2014-2020, le programme LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) vise à soutenir le développement de territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. « En sachant qu'avec les difficultés rencontrées avec OSIRIS, la programmation de la mesure LEADER a pris du retard, LEADER sera-t-il pérennisé après 2020 ? », se demandait Gérard Landemaine, vice-président de LEADER France, durant le séminaire. Si la Commission européenne n'a pas apporté de réponse précise sur ce point, « au fur et à mesure des réformes, nous notons une continuité sur l'attention portée au développement rural », a fait valoir Philippe Duclaud, chef du service de la gouvernance de la Politique agricole commune (PAC) au ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

FOCUS

LES EFFETS DU BREXIT

Le Brexit, source d'un amoindrissement des fonds de la politique de cohésion ou une chance pour les tenants d'une Europe politique forte ? Avec la sortie du Royaume-Uni, le PIB de l'UE réduira de 15 %. « En tout cas, le Brexit aura eu un effet salutaire : celui de faire redécouvrir aux autres Etats membres l'Europe et ce qu'elle leur apportait », estime Marc Lemaître.



COHÉSION TERRITORIALE : LE DERNIER RAPPORT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Publié en octobre 2017, le 7^e rapport de la Commission européenne sur la cohésion économique, sociale et territoriale, met en exergue le développement économique des Etats membres jusqu'alors les plus pauvres. Avec un taux de croissance de 8,6 %, la Roumanie est par exemple l'Etat membre qui croît le plus rapidement. Le développement des pays d'Europe centrale, ou des Pays Baltes, auquel contribue la politique de cohésion est également mis en exergue par le rapport. Cependant, une autre histoire s'écrit en Europe, a rappelé Marc Lemaître durant le séminaire : celles des difficultés de la Grèce (perte de 25 % du PIB entre 2015 et 2009), de l'Espagne, de l'Italie...

FONDS POUR UN CAPITAL HUMAIN : ALLIER LES OBJECTIFS D'INNOVATION ET DE SIMPLIFICATION

« Face aux défis climatiques, technologiques, démographiques, il nous faut préparer les forces de travail à être compétitives. Investir dans le capital humain est une évidence », a relevé Baudouin Baudru, expert auprès de la Commissaire européenne en charge de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs. La création d'un fonds pour le capital humain, qui regrouperait le Fonds social européen (FSE), le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), le Fonds Sécurité Intérieure (FSI), le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) serait, outre un symbole de l'investissement de l'Union dans ce domaine, un moyen d'éviter les doublons en matière de financement. Une idée qui pourrait être une source de progression estime Carine Chevrier, Déléguée générale de la DGEFP.

L'INNOVATION, AU SERVICE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

L'innovation est au cœur des politiques européennes et s'adresse à la diversité des territoires. La thématique de l'innovation irrigue la politique de cohésion, sur les plans scientifique, social et économique, c'est un véritable fil conducteur. L'enjeu est important pour les territoires de préserver et de porter cette approche dans l'après 2020.

FOCUS

DES OUTILS

La « S3 » : un processus partenarial pour innover dans les territoires

Démarche stratégique intégrée à la programmation 2014-2020, la spécialisation intelligente (Smart Specialisation strategy, S3) vise à optimiser l'ensemble des fonds structurels au service de la stratégie Europe 2020 pour une « croissance intelligente, durable et inclusive ». Via leur S3, les Régions sont invitées par la Commission à établir les secteurs prioritaires pour lesquels elles présentent un avantage concurrentiel et souhaitent concentrer leur action, afin de devenir, sur ces secteurs, leaders à l'échelle nationale, voire internationale.

Manuel Gavira Montiel, administrateur à la DG de la Politique régionale et urbaine de la Commission européenne, relève les progrès constatés dans les territoires grâce à la S3 :

- au sein de l'UE, 120 stratégies S3 ont été mises en place
- une meilleure connexion des acteurs de l'innovation régionale (publics et privés)
- une stratégie qui permet de trouver un consensus autour de quelques domaines à investir, et ce, au-delà de la seule innovation technologique
- un accroissement des collaborations interrégionales.

Aujourd'hui, les S3 démontrent leur intérêt comme processus « partenarial, participatif et ascendant » qui vise à associer tous les acteurs du territoire concernés au sein d'une stratégie territoriale d'innovation commune.

C'est un enjeu primordial pour la Commission européenne de maintenir un cadre pour le développement des écosystèmes d'innovation sur le post 2020. Il s'agira de renforcer son rôle dans la recherche de passerelles avec d'autres dispositifs, dans le renforcement des systèmes économiques des régions moins développées et en transition industrielle et dans la promotion de collaborations interrégionales. « La Commission souhaite mieux prendre en compte les coopérations interrégionales, notamment dans l'innovation et de mieux relier toutes sortes de territoires, urbain-rural, périurbain, etc. », a fait valoir Marc Lemaître.

Alors que les plateformes thématiques en matière de spécialisation intelligente sont déjà une manière d'associer plusieurs centaines de régions autour de la mise en place de projets d'innovation², la Commission souhaite renforcer les synergies par la mise en place de stratégies de spécialisation intelligentes communes (à plusieurs régions), ceci afin de dépasser ou contourner les frontières administratives de ces territoires. Une phase pilote, associant un nombre de Régions, sera lancée en ce sens.

En attendant les propositions complètes sur le post-2020, nous ne pouvons qu'insister sur les aspects qualitatifs du déploiement de la stratégie de spécialisation intelligente : il y a beaucoup à faire en matière d'apprentissage et de bonnes pratiques pour permettre aux Régions moins développées de s'adapter et de pouvoir atteindre des standards leur permettant de tirer un maximum d'avantages de l'innovation. »

Manuel Gavira-Montiel, administrateur à la DG de la Politique régionale et urbaine de la Commission européenne



Valérie Hatsch, sous-préfète de Reims.



Stéphanie Von Euw, vice-présidente Europe du Conseil régional d'Ile-de-France.



LES FESI, OUTILS D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES : L'EXEMPLE DE FRANCE ACTIVE

Réseau d'associations qui accompagnent les entrepreneurs sociaux et les TPE, France Active mobilise des financements du FSE et du FEDER, ainsi que l'a détaillé son directeur général, Denis Dementhon :

- le FSE finance l'accompagnement des porteurs de projets depuis une vingtaine d'années ; adossée à des crédits FSE, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) finance des projets à destination des jeunes de moins de 26 ans sans emploi ni qualification depuis 2012, dans les territoires où 25 % de cette population se trouve sans emploi.
- Quant au FEDER, il contribue à faciliter l'accès à la banque de ces porteurs de projets en alimentant les fonds de garantie du réseau de France Active dans certaines régions. « Nous avons toute une nouvelle génération d'entrepreneurs beaucoup plus jeunes qu'il y a quelques années ayant la volonté d'entreprendre avec des projets innovants qui répondent à des problématiques sociales, à des caractéristiques de sauvegarde de territoire. Ce sont tous ces porteurs de projet que nous soutenons avec nos outils ».

FOCUS



Aix-Marseille : une université européenne

« La réussite d'Aix-Marseille Université (AMU) tient au fait d'avoir misé à la fois sur les fonds structurels régionaux qui permettent de répondre à des besoins spécifiques, et sur les fonds thématiques », a fait valoir Yves Berland, président de cette université. « La complémentarité entre ces deux types de fonds permettant d'atteindre une cohérence dans le financement. » Seule université française à compter à Bruxelles un représentant dédié (avec le soutien de la Région PACA), AMU est la deuxième université de France en matière de projets financés par le programme H2020 (47 projets financés sur la période 2014-2017). S'il s'en réjouit, le président a fait valoir que l'augmentation des enveloppes des programmes H2020 ou Erasmus ne devrait pas « être un prétexte à l'arrêt des financements européens dans les territoires ». Lesquels permettent à AMU de financer des projets aussi structurants que le projet HPCboost@M3AMU par exemple, qui vise à renforcer les ressources sur le calcul Hautes performances (High Performance Computing) et le stockage des données dans la région PACA (enveloppe FEDER : 800 000 euros).

A Reims, une politique sociale innovante candidate au FSE

A Croix Rouge, quartier de Reims qui figure parmi les plus pauvres de France, le nombre de personnes sans travail, ni formation et non inscrites à Pôle Emploi est estimé à 5 000. Après les avoir identifiées en sillonnant les marchés, les écoles, les clubs de sport, etc., les acteurs institutionnels de la ville ont élaboré un programme d'accompagnement individuel à temps plein sur trois mois, en vue de favoriser leur insertion socioprofessionnelle. Les résultats de ce programme, qui allie apprentissage de la langue, initiation au numérique et modules sur le savoir-faire et savoir-être ? 30 % des personnes accompagnées ont accédé à une formation qualifiante, 10 % ont trouvé un emploi et 100 % ont eu un entretien pour une inscription Pôle Emploi.

Ce dispositif, pour lequel un dossier FSE est en cours d'élaboration, « rassemble les valeurs européennes : cohésion territoriale, égalité des chances, égalité hommes-femmes », a conclu Valérie Hatsch, sous-préfète de Reims.

Les Régions françaises, forces de proposition pour être au cœur des politiques de l'innovation au service des territoires

Si les Régions ne doutent pas que l'innovation reste à l'avenir au cœur de la politique européenne, elles expriment des inquiétudes sur les différents outils qui pourraient simplifier leur mise en place. Elles proposent une forme de gestion davantage décentralisée, que ce soit sur les fonds structurels, le plan Juncker, H2020 et les autres programmes d'action communautaire.

Pour cela, Régions de France propose par exemple de faciliter l'accès des plus petites structures qui s'interdisaient les fonds structurels européens du fait du taux d'éligibilité et de succès très faible, grâce à la mise en place de dispositifs régionaux comme des plates-formes régionales.

Stéphanie Von Euw, vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France en charge des affaires européennes, insiste également sur la question de l'adaptabilité et la souplesse des procédures : « La créativité, vous ne pouvez pas l'avoir avec une camisole de force », fait-elle remarquer.

2- Via les plateformes thématiques de spécialisation intelligente, les régions présentant des atouts correspondants en matière économique peuvent constituer des réserves de projets, partager des infrastructures de recherche et bénéficier des conseils d'experts de la Commission. Cf. <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/thematic-areas>

SUBVENTIONS ET INSTRUMENTS FINANCIERS : DES OUTILS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE DES PROJETS DE TERRITOIRE

Si la subvention est la forme d'utilisation des FESI la plus courante, la Commission en a appelé au développement de modalités de financement alternatives, les instruments financiers (prêts, garanties, prises de participation), pour toutes les thématiques couvertes par les FESI. Comment arbitrer entre les différentes solutions de financement ? Faut-il craindre par ailleurs l'accroissement des solutions d'ingénierie financière, mises en avant également au travers du déploiement du « plan Juncker³ », dans un contexte budgétaire contraint ?

Instruments financiers : quels avantages ? quels freins ?

La Commission européenne a mené une enquête sur l'emploi des instruments financiers auprès des autorités de gestion (grâce à un questionnaire en ligne et à 130 entretiens).

D'après les résultats, publiés en mai 2017⁴, les AG et les intermédiaires financiers reconnaissent aux instruments financiers l'avantage de générer des recettes et de créer un effet de levier pour mobiliser les investissements du secteur privé. Ils relèvent aussi une bonne qualité des projets financés.

Néanmoins, l'inadéquation des instruments aux projets, une capacité administrative trop faible, la difficulté à atteindre une masse critique suffisante ou un cadre réglementaire instable et complexe, sont invoqués pour expliquer l'absence du recours à ces outils.

FOCUS

OCCITANIE : FOSTER, UN DISPOSITIF AU SERVICE DES TPE, PME ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Pour faire face aux difficultés de financements des TPE, PME ainsi que des exploitations agricoles et forestières, et suite au succès du fonds JEREMIE lors de la programmation 2007-2013, la Région Occitanie a mis en place le dispositif FOSTER doté de FEDER, FEADER et fonds régionaux, avec l'objectif d'aider près de 6 000 entreprises. FOSTER est géré par le fonds européen d'investissement (FEI) et des partenaires bancaires qui portent la complexité de gestion et assure la sécurité juridique du dispositif.

BPIFRANCE : « ABSORBER LA COMPLEXITÉ POUR LES ENTREPRISES »

BPI France se fait l'intermédiaire entre les entreprises innovantes et les autorités de gestion pour faciliter le recours à des aides du FEDER sous forme d'instruments financiers, en délivrant les financements pour leur compte et en livrant aux autorités de gestion le reporting exigé par la Commission. « BPI France gère donc la complexité pour les entreprises », précise Céline Nguyen, Direction des partenariats régionaux et de l'action territoriale de BPI France.

QUELS INSTRUMENTS FINANCIERS AVEC DU FSE ?

Aujourd'hui des dispositifs comme ceux de France Active existent pour garantir l'aide à la création d'entreprises avec le support indirect du FSE. Verser directement des enveloppes du FSE à des personnes physiques, sous forme de micro-crédits, dans le cadre d'un parcours accompagné et validé par l'ensemble des acteurs du Service public de l'emploi du territoire, telle est l'une des ambitions de la DGEFP pour l'après 2020. L'idée pourrait être expérimentée avant la fin de la programmation 2014-2020, a annoncé Corinne Vaillant, sous-directrice Europe et international à la DGEFP. « Ce dispositif viserait à inciter l'ensemble des acteurs locaux à mieux se coordonner pour accompagner les personnes dans leur parcours vers l'emploi », précise Thierry Meneret, chef de mission à la DGEFP.

Pour l'après 2020, l'étude recommande de réduire la complexité et l'instabilité réglementaires et de guider les bénéficiaires, les intermédiaires financiers et les porteurs de projets de façon plus rapprochée. A ce sujet, les bénéficiaires des instruments considèrent que les outils de guidance sont arrivés trop tardivement au cours de l'actuelle programmation : l'étude invite donc à un accompagnement plus adapté aux spécificités des bénéficiaires, plus précis et plus pratique.

Adapter les outils aux projets

Dans le Nord-Pas-de-Calais, un fonds d'investissement doté de plus de 50 millions d'euros pour accompagner la troisième révolution industrielle (outil FEDER) ; à Saint-Martin, un fonds pour structurer le tissu de PME : les instruments financiers sont utilisés dans des territoires aux situations économiques diverses⁵. Ils ne remplacent pas les subventions, notamment lorsqu'une approche très « territorialisée » est nécessaire, dans les quartiers les plus en difficulté par exemple, estime Hugo Bevolt, directeur des stratégies territoriales au CGET : « *les projets qui sont accompagnés et développés via les instruments financiers n'auraient pas fait l'objet de soutien par le biais des subventions [...] tout l'enjeu est donc de trouver la bonne adéquation entre le projet à financer et l'outil choisi.* »

La nature du territoire, du projet, comme du risque induit par le projet sont à prendre en compte dans le choix du financement. Dans une logique de convergence des territoires par exemple, les subventions restent indispensables, tandis que dans une logique de cohésion pour soutenir des territoires aux revenus intermédiaires mais présentant des risques de décrochages, les instruments financiers peuvent, en complément de subventions, présenter une réelle pertinence. « *En aucun cas, les instruments financiers ne devraient se substituer majoritairement aux subventions* », estime également Patrick Ayache, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui suggère le maintien d'une palette élargie de solutions de financement. Une complémentarité qui est d'ailleurs valable pour la plupart des fonds, synthétise Régis De Closets.



En aucun cas, les instruments financiers ne devraient se substituer majoritairement aux subventions. »

Patrick Ayache, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

LES CHIFFRES

Sur la programmation 2007-2013, les instruments financiers représentaient 2 % du FEDER en France. L'objectif était de doubler cette part pour la période 2014-2020. A fin 2016, 21 instruments financiers étaient déployés par les programmes opérationnels français. A cette même date au niveau européen, plus de 90 % des instruments financiers servent à l'aide aux PME, à la recherche et l'innovation et à l'économie bas carbone.

Accompagner les territoires dans l'emploi des outils financiers

Quel que soit le type de financement, le bon emploi des FESI nécessite un accompagnement des territoires fait valoir Patrick Ayache. Celui-ci relève une « *inégalité de traitement entre les collectivités territoriales pouvant dégager de l'ingénierie* », et les autres, et dans le même temps le développement d'une véritable expertise en matière d'ingénierie financière dans les services régionaux.

Un constat partagé par Anne Terlez, vice-présidente politique de la ville et transition énergétique de l'agglomération Seine-Eure et représentante du pôle Joubert. Elle souligne, de son côté, la nécessité de simplifier les dispositifs, qu'il s'agisse des subventions ou d'instruments financiers.

50 % des intercommunalités recourent à la fois au FEDER et au FEADER mais rencontrent des difficultés à mobiliser le FSE ou le LEADER : tels sont les résultats d'une enquête menée auprès de 140 intercommunalités, le Pôle Joubert - qui rassemble l'Assemblée des communautés de France, l'Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et des Pays, la Fédération nationale des agences d'urbanisme et France Urbaine.

Retrouvez la contribution du Pôle Joubert (Pour une Europe des territoires) sur : <http://franceurbaine.org/pour-une-europe-territoires>

Hugo Bevolt, Directeur des stratégies territoriales au CGET, Anne Terlez, vice-présidente politique de la ville et transition énergétique de l'agglomération Seine-Eure et Patrick Ayache, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Les autorités de gestion doivent s'appuyer sur des organismes intermédiaires et les collectivités territoriales pour mettre en œuvre les programmes européens. Cela nécessite d'anticiper, de former et d'accompagner ces entités afin qu'elles aident à la réussite des porteurs de projets. »

Marc Costant, Conseil départemental du Cantal

De l'accompagnement à la co-construction Etat-Régions

Plus largement, le développement des instruments financiers renvoie à un enjeu plus global, celui du repositionnement de l'aide de l'Etat aux Régions, l'Etat devant poursuivre la construction, « *avec ses interlocuteurs régionaux, d'un nouveau type d'assistance afin que les instruments financiers soient déployés au mieux* » synthétisait Hugo Bevolt. Plutôt que d'« accompagnement » des Régions par l'Etat dans le déploiement d'outils financiers, Hugo Bevolt invite à parler de « co-construction » : l'Etat, via le CGET, n'ayant plus simplement pour rôle d'animer des groupes de travail sur le déploiement des instruments financiers, mais de construire avec ses interlocuteurs régionaux, « *un nouveau type d'assistance qui permette à ces instruments d'être déployés là où ils ont la plus grande valeur ajoutée.* » « *C'est ce travail que nous avons déjà engagé, mais qui est crucial à l'avenir et une des conditions pour que les instruments financiers soient utilisés au mieux.* »

La valeur ajoutée de l'investissement européen n'est pas seulement d'apporter un soutien financier mais de mettre autour de la table différents acteurs. Sur ce plan, les outils traditionnels de la politique de cohésion ont un avenir puissant. »

Hugo Bevolt, Directeur des stratégies territoriales au CGET



3- Plan d'investissement mis en œuvre depuis 2015 pour relancer l'investissement dans les Etats membres de l'Union européenne, doté de 500 Mds Euros jusqu'en 2020.

4- *Improving the take-up and effectiveness of financial instruments*, Commission européenne, Mai 2017

5- Début 2017, 21 outils financiers étaient développés, en appui d'une dizaine de programmes opérationnels.

EFFICACITÉ, SENS ET SIMPLIFICATION : TROIS ENJEUX DE LA POLITIQUE DE COHÉSION TERRITORIALE

Synthèse de la conclusion de Jean-Benoît Albertini, Commissaire général à l'égalité des territoires

Pour Jean-Benoît Albertini, la politique européenne de cohésion territoriale peut être refondée selon trois pistes :



Se concentrer sur les biens communs, pour agir efficacement

Dans un contexte budgétaire contraint, le Commissaire a invité à concentrer, stratégiquement, la politique de cohésion sur les biens communs : la formation, le capital humain, l'innovation et sa diffusion, la recherche et développement, le climat, le numérique...

Donner du sens

« Pour la prochaine programmation, il nous faudra réfléchir à ce que les enjeux et priorités soient bien porteurs d'un sens que nous pourrions revendiquer », estime le Commissaire.

Ce qui implique de veiller à ce que les dispositifs proposés améliorent effectivement la qualité des politiques publiques et des coopérations ; de mettre en œuvre des stratégies réellement intégrées et concertées sur les territoires ; et de s'assurer par des interventions appropriées que les publics les moins bien armés pour affronter les défis de demain ne soient pas les oubliés de la politique de cohésion.

Simplifier les règles

Aides d'État, audit, contrôle, règles de gestion : l'ensemble de la gestion des fonds doit être simplifié, dans un cadre d'intervention structuré, stable et qui ne mette pas en insécurité les porteurs de projets. « Nous comptons sur le partenariat pour évaluer, mesure par mesure, tous les effets non désirés des changements qui n'iraient pas dans le sens d'une réelle simplification », a relevé le Commissaire.

Les interventions des fonds structurels doivent être rendues simples, plus efficaces et plus réactives et souples, au contact immédiat de la société et des territoires, en rejoignant le quotidien de la vie des citoyens comme les grands virages sociétaux et territoriaux à l'ordre du jour. »

Synthèse de la conclusion de Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de la commission Europe de Régions de France



En miroir aux propos de Jean-Benoît Albertini, Renaud Muselier confirme que la quête de sens, de simplification et d'efficacité doit guider le dialogue et l'action coordonnés des instances européennes, des Etats et des Régions.

Redonner du sens à la construction européenne

A l'heure des conséquences du Brexit et d'une Europe vacillante, Renaud Muselier rappelle qu'il « faut redonner du sens à la construction européenne » et à ses politiques constitutives qui s'entrechoquent à la manière de « plaques tectoniques » : sécurité, immigration, cohésion territoriale, social, finances et comptes publics. Une refondation qui engage prioritairement la responsabilité des Etats, mais qui doit aussi s'appuyer sur les Régions.

Simplification et efficacité : les deux faces d'une même pièce

Pour ce faire, il convient selon Renaud Muselier d'en finir avec une juxtaposition des contraintes et de niveaux – européen, national et régional – dont l'effet est de multiplier les complexités, par exemple dans le champ de la réglementation. Simplifier, donc, pour que l'action européenne se caractérise par une efficacité renouvelée. Comment ? Au travers d'ingrédients clés comme la confiance et le respect, dans les travaux et échanges communs entre les Régions, l'Etat français et les instances européennes.

Je compte sur l'Etat français et sur les députés européens pour faire le lobbying nécessaire afin que la politique de cohésion ne devienne pas la variable d'ajustement. Cette politique a beaucoup évolué, et les Régions françaises, auparavant considérées comme des régions riches, n'en sont plus exclues. [...] Pour autant, il ne faut pas que les budgets diminuent et la France doit être à l'écoute de ses Régions. » Renaud Muselier, en conclusion du séminaire.